

1^{er} CONSEIL D'ECOLE

2021/2022

(Mardi 09 Novembre 2021)

Ecole des Petits Rats Blancs
25, route de Pont-Trambouze
42460 SEVELINGES
04 74 89 91 25
ce.0420839j@ac-lyon.fr

Présents : M. Dominique Palluet (maire), Mme Marie-Paule Beaupertuit (municipalité), M. Cédric Fouilland (municipalité), Mme Marie-Laure Tissier (municipalité), Mme Aline Blanchard (parent d'élèves), Mme Myriam Bretton (parent d'élèves), Mme Maryse Corger (DDEN), Mme Nadine Plasse (ATSEM), Mme Jade Djellab (enseignante) et M. Bertrand Boiron (directeur).

Absents excusés : M. Gilles Colonel (Inspecteur de l'Education Nationale Roanne-Est), M. Tanguy Deletre (municipalité), Mme Estelle Lapiere (municipalité), Mme Catherine Bonnefoy (parent d'élèves), Mme Angélique Lattat (parent d'élèves) & Mme Virginie Forestier (enseignante).

1) Présentation du rôle et des membres du conseil

Suite aux élections des parents d'élèves qui ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2021, les parents élus titulaires sont Myriam BRETTON et Angélique LATTAT. Catherine BONNEFOY et Aline BLANCHARD sont leurs suppléantes. 33 parents sur 70 inscrits ont voté, soit un taux de participation de 47,14 %.

Le directeur d'école rappelle le fonctionnement de cette instance qui est amenée à se réunir trois fois par an, hors conseil d'école extraordinaire. Le directeur préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative (enseignants, Municipalité, représentants des parents d'élèves, Délégué Départemental de l'Education Nationale) et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Ainsi, le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 3- Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;
 - e) La restauration scolaire ;
 - f) L'hygiène scolaire ;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 4- Statue sur proposition de l'équipe enseignante pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.

2) Présentation des effectifs 2021/2022

Mme Virginie FORESTIER est l'enseignante de la classe Maternelle-CP. Elle est accompagnée de Nadine PLASSE (ATSEM) et depuis cette rentrée scolaire par Aline BLANCHARD (ATSEM). En raison des effectifs élevés dans la classe, la municipalité avait accepté en fin d'année scolaire dernière l'emploi d'une nouvelle employée municipale pour les quatre matinées scolaires. La classe CE-CM est assuré par Bertrand BOIRON et depuis cette rentrée par Jade DJELLAB. Celle-ci a en charge la classe chaque vendredi.

Mme Sandrine PICARD intervient également dans notre école comme Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH) auprès d'un élève, chaque matin, dans la classe CE-CM.

Conformément aux prévisions d'effectifs, 47 élèves ont été accueillis le 2 septembre 2021. Deux élèves de TPS sont amenés à rejoindre l'école lors de cette période et une élève de GS en janvier 2022.

La répartition entre deux classes est la suivante :

- **1** (+2 à venir) **PS, 7 PS, 9 MS, 3** (+1 à venir) **GS, 7 CP**, soit 27 (+3 à venir) élèves avec Virginie FORESTIER.
- **5 CE1, 4 CE2, 6 CM1, 4 CM2**, soit 19 élèves avec Bertrand BOIRON & Jade DJELLAB.

3) Présentation et approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école s'appuie sur le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Loire. Aucune modification n'a été apportée cette année. Pour rappel, l'article 2 avait été réécrit puisque la scolarité est devenue obligatoire dès trois ans, depuis la rentrée 2019. Un cadre dérogatoire est proposé aux élèves de Petite Section souhaitant effectuer la sieste à domicile.

Ce règlement est affiché sur le panneau de l'entrée (côté classe CE-CM) et peut être consultable à tout moment. **Le conseil d'école valide**, pour cette année scolaire 2021-2022, **ce règlement intérieur**.

4) Protocole sanitaire & Plan Vigipirate

Le protocole sanitaire de l'Education Nationale comprend 4 niveaux prédéfinis pour cette année scolaire 2021/2022. Nous avons débuté l'année au niveau 2, stade qui imposait le port du masque à l'intérieur aux enfants et adultes. Depuis le lundi 4 octobre, le protocole est descendu au niveau 1 pour notre département, ce qui induit :

- **Accueil** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **Activités physiques et sportives** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **Fermeture des classes** : La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continue à s'appliquer dans les écoles.
- **Port du masque** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **Limitation du brassage des élèves** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;
- **Nettoyage et désinfection des locaux** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **Restauration scolaire** : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves ;

Le lendemain du conseil d'école, nous avons été informés que :

« Compte tenu de la situation sanitaire, l'ensemble des départements qui avaient bénéficié du passage au niveau 1 du protocole sanitaire au cours des dernières semaines devront à nouveau appliquer le protocole de niveau 2 à compter du lundi 15 novembre 2021. Le département de la Loire est donc concerné.

*Ceci implique en particulier que **le port du masque en intérieur sera requis à compter du lundi 15 novembre pour tous les élèves des écoles élémentaires.** »*

De plus, le plan Vigipirate étant à son niveau maximal « Urgence Attentat », d'autres mesures ont été demandées par Monsieur le Recteur de l'Académie au retour des vacances de la Toussaint :

- **Accueil à l'entrée des écoles assuré par un adulte** (*assuré par un agent communal chaque matin, l'accueil des élèves ayant lieu dans les classes*).
- **Contrôle visuel des sacs possible.**
- **Vérification possible de l'identité des personnes étrangères à l'école.**
- **Limitation des attroupements aux abords de l'école.**

5) Projets pédagogiques 2021/2022

Ecole

☐ Au mois de septembre, le Ministère de l'Education Nationale a mis en place **des évaluations nationales** pour tous les élèves **de CP et de CE1**. Ces évaluations portaient sur des compétences de français et de mathématiques. Les parents ont été informés des résultats de leur enfant début octobre.

☐ Le vendredi 24 septembre après-midi, les deux classes de l'école ont participé à l'opération **Nettoyons la Nature** en parcourant les chemins du village (bourg, Bois Grandjean) et les abords de l'école. De multiples petits détritiques ont été découverts et ramassés : plastiques, bouteilles, papiers, pneu, etc. L'après-midi s'est terminé autour d'un goûter offert par la Municipalité afin de remercier tous les enfants pour leur investissement dans la protection de la nature et de leur village.

Classe Maternelle-CP

☐ En **littérature**, nous avons débuté l'année avec deux histoires sur le thème de l'école et de la rentrée. L'objectif était de permettre aux élèves notamment les plus petits de s'identifier aux personnages qui, comme eux, ressentent différentes émotions face à la découverte ou au retour à l'école : curiosité, joie, angoisse, pleurs... L'histoire du *Grand Monstre Vert* nous a donné l'occasion de travailler le vocabulaire des parties du corps et des couleurs. La fin de période a été consacrée à la découverte de la pomme avec l'album *Le petit hérisson partageur*. Il a donné lieu à des activités dans différents domaines : en Education Moral et Civique avec le thème du partage, en art visuel autour de l'artiste Romero Britto, en science avec une dégustation de variétés de pommes différentes... Nous avons également tenté de faire germer de futurs petits pommiers. En période 2 (novembre/décembre), nous aborderons le thème de l'automne.

☐ En **EPS**, nous avons débuté l'année par des petits jeux permettant d'apprendre à se connaître et à respecter une consigne. Nous avons également travaillé l'apprentissage des couleurs en jouant au jeu des déménageurs avec de gros lego empruntés à la ludothèque. La présence d'une seconde ATSEM nous a été très appréciée puisque cela nous permet parfois de faire deux groupes durant les séances de sport et ainsi de différencier les activités des plus petits de celle de GS-CP (*exemple : course avec des ballons sous le préau pour les petits, relais autour du city stade pour les grands...*) La période 2 sera consacrée à un parcours de motricité avec des éléments empruntés à la ludothèque, différents de ceux de l'année dernière.

☐ Notre classe va participer au projet **Maternelles au Cinéma**. Ce dispositif national a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique. Nous nous rendrons au cinéma des Halles de Charlieu, jeudi 27 janvier, pour voir un premier film intitulé *1,2,3 Léon*. Il porte sur les relations humaines et les émotions : lien mère-enfant, comment se comporter en société et communiquer avec les autres, la gestion de la colère... Le deuxième intitulé *La pie voleuse* est une adaptation de trois ouvertures d'opéra de Rossini. L'objectif est de présenter le compositeur italien aux élèves. La projection aura lieu au mois de mai tout comme celle du dernier film *Kerity, la maison des contes* qui concernera uniquement les élèves de GS CP.

▫ Nous allons également participer au dispositif **P'tit cyber**. Cette action proposée par l'Inspection académique est organisée en direction des classes de cycle 1. Chaque période propose un type d'activité différent, à réaliser en classe, qui aboutira à une production numérique mutualisée avec les autres classes participantes. Nous débiterons ce projet en période 2 autour du thème « Raconter ». A partir d'images séquentielles les élèves devront ordonner les illustrations d'une histoire puis la restituer avec leurs propres mots.

Classe CE-CM

▫ En **littérature**, la classe participe au **concours littéraire** annuel proposé par les PEP 42, qui consiste à élire son livre préféré parmi cinq romans proposés. Ce projet permet de stimuler l'envie de lire, d'apprendre à donner son avis et défendre son point de vue face à ses camarades. Cette année, les cinq romans sélectionnés abordent, plutôt avec humour et/ou poésie, les thèmes de la différence (handicap, surpoids, difficultés scolaires), de l'alcoolisme d'un papa ou encore de la « starisation » d'un enfant par ses parents.

Chaque mardi, les élèves peuvent de nouveau emprunter des ouvrages à la bibliothèque municipale. L'objectif est de développer la lecture plaisir, les élèves sont libres de leurs choix et du nombre de livres empruntés (3 maximum).

Enfin, comme l'an dernier, les élèves de CM participeront au concours national de lecture à voix haute intitulée « **Les Petits Champions de la Lecture** ». Il s'agit pour les élèves de choisir un extrait de roman, de travailler sa lecture à voix haute puis de le présenter à la classe. Les élèves voteront pour le meilleur représentant de la classe qui participera, au printemps prochain, à une finale départementale. Le vainqueur se qualifiera pour une finale régionale puis nationale.

▫ En **production d'écrit**, les élèves s'exercent autour de joggings d'écriture. Il s'agit de travailler l'imagination, en la priorisant par rapport aux contraintes orthographiques. Différents thèmes ont été abordés : école, goûts, loisirs,... Parallèlement, un travail en rédaction a été réalisé. La période 2 sera consacrée à un projet de **correspondance** avec des enfants malgaches.

▫ En **Education Civique et Morale**, les Droits de l'enfant, la diversité des cultures et la Laïcité ont été au cœur des échanges. En novembre/décembre, des réflexions sur les jeux dangereux, le harcèlement scolaire et la solidarité seront menées.

▫ En **Musique**, les premières semaines ont été consacrées à la découverte des familles d'instruments et au chant. En période 2, les élèves s'attarderont sur la découverte de chansons traditionnelles, notamment malgaches (projet de correspondance).

▫ En **EPS**, faute de pouvoir participer au cross du collège (non-brassage des élèves), le traditionnel module de course longue de début d'année a laissé place à des séances autour des **jeux collectifs**. Les objectifs de ce module reposaient notamment sur la mise en place d'organisations tactiques pour gagner le duel ou le match en identifiant les situations favorables de marque, le respect des partenaires, les adversaires et l'arbitre et le maintien d'un engagement moteur efficace sur tout le temps de jeu prévu. Lors des périodes 2 et 3, les élèves s'exercent à partir d'un module autour de la **danse**.

En période 4 (mars/avril), un nouveau module de **tennis de table** sera mené grâce à l'intervention, comme l'an dernier, de Jordan YAYA. Le coût des séances est pris en charge par la Municipalité. En parallèle, les élus ont proposé aux deux classes des séances de **tennis** sur le nouveau court rénové. Ainsi de mars à juin, tous les élèves pourront découvrir la pratique du tennis par l'intermédiaire de Thomas Gomes, entraîneur de tennis à Cours (69).

▫ L'adhésion de la classe à l'**USEP Charlieu/Belmont** n'a pas été renouvelée pour cette année scolaire 2021/2022. En effet, en raison des interventions financées par la Municipalité et les doutes concernant le brassage d'élèves d'écoles différentes, il a été décidé de programmer une réadhésion plutôt pour la rentrée scolaire 2022.

□ En **Sciences**, en parallèle du programme annuel, des animations ponctuelles sont proposées par différents organismes. L'aspect ludique permet d'attirer l'attention des élèves et les éléments découverts peuvent ensuite être mis en lien avec des apprentissages antérieurs ou postérieurs.

Ainsi, le SYRRTA (Syndicat Mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents) propose chaque année un programme d'animation et de sensibilisation des Milieux Aquatiques pour les élèves. L'an dernier, la fédération de pêche de la Loire était intervenue autour du thème « Je découvre la rivière et je la reconstitue en classe » qui avait notamment abouti par la mise en place d'un aquarium au sein de la classe. Cette année, nous avons postulé à une séquence autour de **la découverte des espèces patrimoniales**. Le jeudi 31 mars 2022, une animatrice nature de la fédération de chasse du Rhône sera présente dans la classe pour présenter **la loutre et le castor** (milieu de vie, alimentation, protection, particularités, sa relation avec l'Homme au fil des siècles et les indices de présence...) et la **chaîne alimentaire**. Un livret pédagogique sur "les traces et indices de présence de la faune sauvage" sera distribué à tous les élèves, le but étant qu'ils retournent se promener à la recherche des animaux sauvages. L'intervention se terminera par une sortie sur le terrain pour trouver et identifier des traces de présence.

De plus, Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté et la Communauté de communes du Pays d'Urfé proposent dans le **Cadre du Contrat Vert et Bleu Roannais** un programme de sensibilisation à destination du cycle 3 sur le thème de la biodiversité et des continuités écologiques. La classe CE-CM a été retenue pour une animation autour **des rapaces et des mosaïques de paysages**. Une animatrice de la LPO est intervenue au sein de la classe le jeudi 07 octobre et sera de retour le mardi 05 avril pour une randonnée sur la commune afin d'apprendre à reconnaître les oiseaux rencontrés. Un événement regroupant une vingtaine de classes ayant participé à ce programme de sensibilisation aura lieu en mai-juin 2022 (*lieu et date non définis*). Ce programme est entièrement pris en charge par les collectivités, transports compris.

□ Un **voyage scolaire** aura lieu du 20 au 24 juin 2021 à Apinac (42). Les thèmes du sport (cours d'orientation, VTT, équitation, randonnée) et du patrimoine (musée de l'école de 1900, moulin à papier, moulin à grain) seront au programme.

6) Fonctionnement de la garderie et de la restauration scolaire

Depuis la rentrée, lors des garderies du matin et du soir, **20 à 25 enfants** sont accueillis régulièrement. À midi, **25 repas** sont servis en moyenne.

Un **règlement** relatif aux temps de garderie et de restauration (établi par la Municipalité) sera, comme l'an dernier, transmis aux familles pour signature.

De plus, la Municipalité prévoit de communiquer de nouveau auprès des familles pour rappeler, qu'en raison du protocole sanitaire, les **parents ou accompagnateurs ne sont pas autorisés à rentrer dans les locaux** de la garderie (véranda) sauf en cas de nécessité ponctuelle.

La garderie continue de bénéficier d'un **abonnement à la ludothèque** de Belmont-de-la-Loire afin de se faire prêter différents jeux tous les deux mois.

7) Remerciements

▫ L'équipe enseignante tient à remercier la Municipalité pour la mise à disposition, chaque matin d'une **seconde ATSEM** pour la classe maternelle-CP, afin d'accueillir dans de meilleures conditions les 30 élèves. Virginie Forestier précise que sa présence a rendu plus confortable la gestion de la classe pour Nadine Plasse et elle-même. Elle a surtout permis d'accorder plus de temps aux plus jeunes élèves et de leur proposer plus souvent des ateliers de langage et d'art visuel. De même, les élèves de maternelle ayant deux adultes vers qui se tourner, l'enseignante est moins sollicitée par les plus petits lorsqu'elle se trouve avec les CP, permettant à ces derniers une meilleure concentration.

▫ La Municipalité est également remerciée pour la **dotation de nouveaux outils numériques** financés conjointement par l'Etat (70%) et la municipalité. Un nouveau TNI mobile, des PC portables pour les élèves, des ordinateurs (fixe et mobile) pour la direction et l'enseignante de Maternelle-CP, des casques audios, des souris ou encore des claviers sans fil sont désormais disponibles pour les deux classes.

▫ Des remerciements sont également apportés pour la **subvention annuelle municipale** liée à l'achat de fournitures scolaires portée à 65€ par élève et pour la prise en charge des **frais liés aux modules de tennis et de tennis de table**. La Municipalité a également octroyé une subvention exceptionnelle de 500€ pour le voyage scolaire des élèves de CE-CM à Apinac en juin 2022.

▫ L'équipe enseignante remercie également le **Sou des écoles** et plus précisément son **Bureau** pour leur précieux et permanent soutien. Les dépenses (de montants très variés) facilitent la mise en place des projets et des apprentissages souhaités : financement de l'inscription au concours littéraire, achat de romans, bus pour le projet cinéma, entretien de l'aquarium, financement pour moitié du voyage scolaire à Apinac, ...

8) Informations et questions diverses

▫ Dans le cadre de la **sécurité à l'école**, les deux documents existants ont été mis à jour. Le premier intitulé « Risques Majeurs » reprend les réactions à avoir en cas d'incendie, d'inondations, ... Le second, intitulé « attentat-intrusion », est plus spécifique aux démarches à effectuer en cas d'attaque de l'école (fuir ou se cacher). Un exemplaire de chacun de ces documents a été transmis à la Mairie. Un exercice « incendie » a eu lieu en ce début d'année (08/11/2020) et un exercice « intrusion » sera organisé.

▫ La réunion de rentrée avec les parents a eu lieu le jeudi 16 septembre 2021. Lors de cette soirée, le **bureau du Sou des écoles** est resté identique. Mme Cécile JACQUET en est toujours la présidente et Mme Carole GASTEUIL la vice-présidente. Mme Myriam BRETTON et Mylène PALLUET ont en charge la trésorerie. Enfin, Mme Lucie VEZANT et Mme Vérane TACHET occupent respectivement la responsabilité de secrétaire et vice-secrétaire de l'association.

▫ Le **Sou des écoles** invite tous les parents à une réunion à la salle de la mairie le jeudi 18 novembre (19h) afin d'échanger sur le programme des manifestations de l'année, d'échanger et de partager de nouvelles idées.

De plus, deux manifestations sont programmées lors de cette période :

- Vente de brioche lors de la Marche de Sevelinges (dimanche 28 novembre).
- Vente de crêpes et de vin chaud sur le marché de Sevelinges (vendredi 3 décembre).

▫ Un **spectacle de Noël** devrait avoir lieu le vendredi 17 décembre (soirée). Plus d'informations seront apportées lors de la réunion du 18 novembre (*voir point précédent*).

Bertrand BOIRON